

ANNEXE I  
(*article 1*)

DESCRIPTION DÉTAILLÉE DES TRAVAUX ET DE LA DÉPENSE

**CHAPITRE I**

MISE EN VALEUR DE LA RIVIÈRE BEAUPORT

**SECTION I**

DESCRIPTION DU PROJET

**1.** Le projet consiste en l'aménagement de sentiers pédestres, la restauration de sentiers existants, la construction de structures de bois, l'aménagement d'aires de repos et en divers travaux de mise en valeur au parc des sentiers de la rivière Beauport.

Le projet requiert également l'octroi des contrats de services professionnels et techniques pour la réalisation de plans et devis.

Les travaux sont localisés dans diverses parties de la rivière Beauport notamment dans le secteur compris entre l'avenue Royale et la rue de Cambronne.

Le projet comprend, si nécessaire, l'ensemble des frais encourus par la ville lors d'un éventuel litige contractuel en demande ou en défense de même que la somme requise à l'acquittement du jugement final pouvant en résulter en capital, intérêts et dépens.

**SECTION II**

ESTIMATION DU COÛT

**2.** L'estimation du coût du projet décrit à l'article 1 s'élève à la somme de 200 000 \$.

**TOTAL :        200 000 \$**

Annexe préparée le 9 avril 2014 par :

---

Claire Rhéaume  
Conseillère en environnement  
Division de la foresterie et de l'horticulture  
Service de l'environnement